

<http://ugtg.org/spip.php?article620>



Paroles de discriminés

- Actualité -



Date de mise en ligne samedi 8 novembre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

« On préfère les Blancs comme cadres en Guadeloupe, ils ont plus de distance. »

« Vous êtes guadeloupéen ? Et votre femme ? »

« Ca fait plus d'un an que je cherche un boulot en Guadeloupe : mon handicap, c'est que j'ai de la famille ici ! »

« J'étais salarié en France, j'ai jamais vécu ça ! »

« Il faut soulever le problème du filon des expat' (expatriés). »

« Les Blancs ici trouvent du boulot en 15 jours et ils font venir femme et enfants à n'importe quel moment de l'année scolaire, ils trouvent logement, place en crèche ou école ! »

**Trouver un emploi en Guadeloupe : 1 rêve pour certains, 1 cauchemar pour d'autres.
& les galériens ne sont pas ceux que l'on croit !**

En effet l'explosion des Déclarations Uniques d'Embauche (DUE) est loin de bénéficier aux Guadeloupéens ; sinon la baisse du chômage serait en Guadeloupe spectaculaire étant donné le nombre de DUE sur 2007 (69 290).

AUJOURD'HUI QUE CONSTATE T-ON ?

Un demandeur d'emploi sur deux est inscrit depuis plus d'un an à l'ANPE... Parcours au bout duquel ce chômeur, s'il a l'heur de plaire au dévoué maire de sa commune, peut se voir proposer ... un contrat aidé pour deux ans maximum, un an le plus souvent.

L'ANPE constate sans sourciller la diminution de sa part d'offres recueillies (OEE = Offres d'Emploi Enregistrées par l'ANPE) dans le secteur marchand ; alors que sur ce même secteur les DUE sont en hausse constante !

Les conseillers de cette ANPE moribonde se font aujourd'hui insulter dans le cadre de leurs fonctions ; de surcroît par écrit, par des mercenaires défrayés par des cabinets de recrutement, des cabinets de conseils et autres agences d'intérim !

Or, en sa qualité de Service Public l'ANPE garantit à ses usagers neutralité et égalité de traitement.

Elle garantit aux entreprises qui font appel à ses services que ces critères d'embauche seront respectés, selon la législation en vigueur.

Mais elle garantit aussi aux demandeurs d'emploi que leurs dossiers de candidature ne sera pas écarté sur la base de critères illégaux. En clair qu'ils ne seront pas victimes de discrimination à l'embauche en confiant leur **CV**, donc leurs espoirs de reprise d'emploi, à un conseiller ANPE.

L'ANPE, pour rappel, a pour mission le placement de tous les demandeurs d'emploi inscrits dans ses fichiers ; et pas uniquement la satisfaction des besoins de recrutement d'une entreprise, ou des entreprises en général.

Elle doit donc prendre en compte le demandeur d'emploi et le préparer, l'accompagner dans sa reprise d'emploi.

De même la sélection de candidats à partir des critères fixés par l'entreprise peut poser problème.

Que dire d'une agence d'intérim située en Guadeloupe qui évalue les candidats à partir de leur accent (présence d'inflexions créoles ou non) ?

Que dire d'une entreprise située en Guadeloupe qui ne recrute qu'à partir du niveau Bac pour des postes de caissière ?

Que dire d'un cabinet de recrutement qui n'accepte que des expériences professionnelles acquises en France pour l'une de ses entreprises clientes ?

La simple démarche que constitue la recherche de candidats représente sur un tel fichier un travail considérable qui ne doit pas être sous évalué !

Il serait erroné de dire que l'ANPE n'est pas confrontée à ces difficultés, seulement la réponse apportée semble différente dans la mesure où il est exceptionnel que de telles offres soient imprudemment publiées.

Comment de tels critères peuvent-ils donc transpirer et être révélés au grand jour ?

- ▶ Par l'entreprise elle-même, qui ignore parfois la législation en la matière ou qui se sentant (ou se croyant en confiance) se laisse aller à des précisions illégales afin de préciser son besoin. Précisions qui circulent ensuite par le bouche à oreille sous forme de mise en garde ou au contraire d'encouragement à postuler ;
- ▶ Par le bouche à oreille ;
- ▶ Par les salariés de l'entreprise ;
- ▶ Par les candidats rejetés ;

CQFD !

Ce Qu'il Fallait Démontrer, ou plutôt Ce Qu'il Fallait Dire, car il est bien difficile de recueillir les paroles de victimes, les paroles de discriminés, les paroles de ceux qui vivent en Guadeloupe et qui y ont des intérêts familiaux, immobiliers ou moraux et que l'on appelle communément des Guadeloupéens ...

Guadeloupéens...

Doit on avoir honte de prononcer ce mot aujourd'hui, doit on avoir honte d'avoir ses parents ici, ses racines ici, les références culturelles d'ici, l'accent d'ici ?

EST-CE UNE TARE D'ETRE GUADELOUPEEN ?

EST-CE UNE TARE D'ETRE UN GUADELOUPEEN TRAVAILLANT A L'ANPE ?

On pourrait le croire à la lumière de ce qui se passe aujourd'hui à l'ANPE de Baie-Mahault, où deux conseillers sont de manière insultante et injurieuse mis en cause ; et traités d'incompétent pour l'une, de fainéant pour l'autre, **par des agences d'intérim avec qui la Direction négocie des conventions de partenariat !**

Première illustration :

De : MESLIN Cedric [mailto:cedric.meslin@adecco.fr]

Date : ven. 17/10/2008 15:48

À : ale baie-mahault (ALE BAIE MAHAULT)

« Vous m'avez laissé un message pendant que j'étais en métropole et depuis je ne parviens pas à vous joindre et à ce jour vous n'êtes pas présent. Je vous rassure vous avez le droit d'être en congé. Mais un cabinet de recrutement à besoin de réactivité et c'est la raison pour laquelle j'aimerais pouvoir garder le contrôle de mes offres et être contacter en direct comme certain de vos clients qui parviennent à agir ainsi...pourquoi pas moi ? Ainsi je vous promets de vous donner les résultats des candidats que je trouve par votre intermédiaire et ainsi vous pourrez vous consacrer à vos autres clients... D'autant plus que je ne suis pas convaincu que vous puissiez imposer cela aux entreprises, je suis d'ailleurs en train de faire mon enquête en métropole à ce sujet car j'ai des connaissances sur Noisy... Pour une collaboration plus raisonnée et efficace... »

Cordialement Cédric MESLIN » (Blan Fwans travaillant à ADECCO)

Deuxième illustration :

De : actions 971 [mailto:action971@hotmail.com]

Date : lun. 20/10/2008 22:53

À : ale baie-mahault (ALE BAIE MAHAULT)

Objet : RE : Message de l'ANPE

« madame votre incompétence et votre manque de professionnalisme sont consternant !!! je prend contacte avec votre direction pour connaître les modalités de fonctionnement de votre organisme [..]. je ne souhaite plus avoir à faire à vous, merci de laisser ces dossiers en traitement directes. »

jean-louis morillon

Actions Caraïbes sarl Baie-mahault 97122 (Guadeloupe) Tel 0590 46 62 10 port 0690 32 34 66 »

Nos commentaires :

Alors que les agents de l'ANPE sont censés « travailler en partenariat avec les cabinets de recrutement », alors que nous sommes censés être « complémentaires et non concurrents » (dixit M. Patrick DUMIRIER, Directeur régional de l'ANPE et futur Directeur de l'organisme privé issu de la fusion ANPE-ASSEDIC), alors qu'« une collaboration équilibrée et profitable à tous et surtout aux demandeurs d'emplois » (idem) est censée être mise en place ; nous avons ici l'illustration parfaite du mépris colonial à coloration raciste (l'« antillais » flânant sous les cocotiers ou les flamboyants) pour ne pas dire plus dans lequel nous tiennent ces partenaires d'un genre nouveau... mais avec une mentalité inchangée.

Deux sociétés qui ne comptent aucun Guadeloupéen dans leurs effectifs, qui n'embauchent que des blancs estampillés "100% France".

Voilà deux photographies de l'engance raciste et coloniale avec laquelle la Direction de l'ANPE entend

nouer des "partenariats" !!!

UGTG-ANPE

Capesterre Belle Eau, le 28.10.08